



Spychologue obligatoire

Par **MUNIER**, le **26/05/2011** à **10:48**

bonjour

je fais suivre ma fille par un psychologue en pmi depuis 1 annee.

je n y tenais pas forcément mais son pere donc je suis separe me la fortement demande.
ma fille age de bientot 10ans bafoue mon autorite.

son pere a decide de ne plus la prendre pendant ses droits de visite car il la trouve
insupportable (conseiller par le psychologue).

mon sentiment vis a vis de ca est que je trouve le psychologue assez negatif envers moi et
pense que le probleme viens de moi.

je n ai aucun reproche a me faire.

je souhaite savoir : si je dois continuer a faire consulter ma fille chez celui ci,
: si son pere peu m y oblige.

merci pour reponse rapide

Par **mimi493**, le **26/05/2011** à **13:01**

Non, le père ne peut vous y obliger. S'il veut que sa fille soit suivie, il n'a qu'à l'y amener
pendant ses DVH

Par **MUNIER**, le **26/05/2011** à **13:11**

bonjour

merci pour la reponse.

LE SPYCHOLOGUE PEUT IL SE RETOURNER CONTRE MOI ?